



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE
LA METROPOLE GRAND PARIS POUR LES
TRAVAUX DE VEGETALISATION DES
TOITURES DE L'ECOLE JEAN MONNET AU
TITRE DU DISPOSITIF « FONDS
D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN »**

**DÉCISION N° DM-22-252
EN DATE DU 07 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de végétalisation des toitures de l'école Jean Monnet en vue de lutter contre les îlots de chaleur ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer l'isolation thermique de certains bâtiments en agissant sur la réduction de la consommation énergétique et le confort d'été ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Métropole Grand Paris pour la création de toitures végétalisés ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la Métropole Grand Paris une subvention au titre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain » d'un montant de 112 639 € soit 50% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220707-lmc1H9917H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/07/2022
Date de Publication : 07/07/2022